|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 19 septembre 2019 |
| Réf.: | **Circulaire TSB 197**Manifestations du TSB/AM | – Aux administrations des États Membresde l'Union;– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Contact: | Alessia Magliarditi |
| Tél.: | +41 22 730 5882 |
| Fax: | +41 22 730 5853 |
| E-mail: | tsbevents@itu.int | **Copie**:– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications;– À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| **Objet:** | **Atelier de l'UIT sur l'avenir des médiasGenève (Suisse), 8 octobre 2019** |

Madame, Monsieur,

1 J'ai l'honneur de vous informer que l'Union internationale des télécommunicationsorganise un atelier **sur l'avenir des médias**, qui aura lieu le 8 octobre 2019, au siège de l'UIT, à Genève (Suisse).

Cet atelier se déroulera en parallèle des réunions de la [Commission d'études 16 de l'UIT-T (Multimédia)](https://www.itu.int/fr/ITU-T/about/groups/Pages/sg16.aspx) (7-11 octobre 2019) et du [Groupe d'experts pour les images animées de l'ISO/CEI](https://mpeg.chiariglione.org/) (7‑11 octobre 2019), qui se tiendront au même endroit.

2 L'atelier aura lieu en anglais seulement.

3 La participation à l'atelier est ouverte aux États Membres, aux Membres de Secteur, aux Associés de l'UIT et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT, ainsi qu'à toute personne issue d'un pays Membre de l'UIT qui souhaite contribuer aux travaux. Il peut s'agir de personnes qui sont aussi membres d'organisations internationales, régionales ou nationales. La participation à l'atelier est gratuite.

4 Lors de cet atelier, des spécialistes dresseront un état des lieux du multimédia et présenteront les nouvelles possibilités et les enjeux connexes qui se profilent à l'horizon. L'objectif premier est de se pencher sur les incidences qu'auront les dernières avancées dans le domaine du multimédia sur les travaux de normalisation menés par la CEI, l'ISO et l'UIT à l'échelle internationale.

5 Des informations relatives à l'atelier, et notamment le projet de programme, seront disponibles sur le site web de la manifestation à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/ITU-T/Workshops-and-Seminars/20191008/Pages/default.aspx>. Ce site web sera actualisé à mesure que des informations nouvelles ou modifiées seront disponibles. Les participants sont priés de consulter régulièrement le site pour prendre connaissance des dernières informations.

6 Des équipements de réseau local sans fil sont à la disposition des délégués dans les principaux espaces de conférence de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur le site web de l'UIT-T (<http://www.itu.int/ITU-T/edh/faqs-support.html>).

7 Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: [http://itu.int/travel/](https://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).

8 Afin de permettre au TSB de prendre les dispositions nécessaires concernant l'organisation de l'atelier, je vous saurais gré de bien vouloir vous inscrire au moyen du formulaire en ligne, disponible à l'adresse <https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00006978>, dès que possible et **au plus tard le 3 octobre 2019.** **Veuillez noter que l'inscription préalable des participants aux ateliers est obligatoire et se fait exclusivement *en ligne***. Cet atelier est gratuit et ouvert à tous. Des services de participation à distance et de diffusion sur le web seront assurés pendant cet atelier.

9 Nous vous rappelons que, pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour, quelle qu'en soit la durée, sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ.

En cas de problème pour des **États Membres, des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT ou des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT**, et sur demande officielle de leur part au TSB, l'Union peut intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription avant la date de la manifestation. Elles doivent être envoyées à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

|  |  |
| --- | --- |
| *(signé)*Chaesub LeeDirecteur du Bureau de la normalisation des télécommunications | Informations les plus récentes concernant la réunion |